

Mairie de Bégard
Rue de la Résistance
BP4 22140 Bégard

SG/RM 29 - 02/26
02 96 45 20 19
mairie@begard.bzh
www.begard.bzh

Le **18 FEV. 2026**

**ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION
ET LE STATIONNEMENT KER CADIOU ET TI GWENN,
DU 16 MARS AU 16 JUILLET 2026, DE 08H00 A 18H00**

Le maire de Bégard,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code pénal,
Vu le code de la route,
Considérant que pour des raisons de sécurité, il s'avère nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement Ker Cadiou et Ti Gwenn afin de permettre des travaux de d'extension du réseau électrique, au droit du n° 5, Ti Gwenn.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite du 16 mars au 16 juillet 2026 Ker Cadiou et Ti Gwenn, en fonction des besoins du chantier, de 08h00 à 18h00.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux, en fonction des besoins du chantier, du 16 mars au 16 juillet 2026, de 08H00 à 18H00.

ARTICLE 3 : Un itinéraire de déviation sera mis en place par l'entreprise en charge des travaux.

ARTICLE 4 : L'entreprise CEGELEC de Lannion, qui réalise ces travaux pour le compte de ENEDIS, est chargée de la matérialisation du présent arrêté

ARTICLE 5 : Monsieur l'officier de police municipale de Bégard est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera faite à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Bégard,
- Monsieur le Commandant du Centre d'Incendie et de Secours de Bégard,
- GPA,
- L'entreprise CEGELEC.

Le Maire

**POUR LE MAIRE,
L'ADJOINT**

Maël LE GALL

